

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1240****24 novembre 2003****SOMMAIRE**

<b>AEC S.A., Grevenmacher</b> .....	<b>59503</b>	<b>Lux-Garantie Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>59517</b>
<b>Allinco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59494</b>	<b>Maggiore International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59478</b>
<b>Atmel ES2 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59518</b>	<b>Mauna International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59479</b>
<b>Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59520</b>	<b>Metal Management &amp; Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59507</b>
<b>BRE/Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59474</b>	<b>Metal Management &amp; Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59507</b>
<b>CBR Asset Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59504</b>	<b>MIL, S.à r.l.</b> .....	<b>59497</b>
<b>CBR Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59505</b>	<b>Michigan S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59509</b>
<b>Citi Islamic Portfolios</b> .....	<b>59476</b>	<b>(Den) Neie Feierkrop s.c., Luxembourg</b> .....	<b>59503</b>
<b>Credit Suisse Microfinance Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59489</b>	<b>PEW Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>59510</b>
<b>Daur S.C.I.</b> .....	<b>59494</b>	<b>Prestimex, S.à r.l., Pétange</b> .....	<b>59504</b>
<b>Dedalo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59490</b>	<b>Privat/Degroof Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>59518</b>
<b>Energy Systems International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>59505</b>	<b>ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59507</b>
<b>ETMF IIB S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59498</b>	<b>ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59507</b>
<b>Eurosquare 2 Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>59495</b>	<b>Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59510</b>
<b>Eurosquare 4 Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>59499</b>	<b>Redwood CBO S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59506</b>
<b>Fedon Industries S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59475</b>	<b>Riganti Forging S.A., Strassen</b> .....	<b>59506</b>
<b>Fedon International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59475</b>	<b>Salon d'Esthétique Européen, S.à r.l., Pétange</b> ...	<b>59509</b>
<b>Fimeco Investissements Financiers S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>59498</b>	<b>Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg</b> ...	<b>59477</b>
<b>Finavion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59516</b>	<b>Solidus S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59508</b>
<b>Fintour S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59497</b>	<b>Soliman S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59490</b>
<b>Fragrance Resources Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59505</b>	<b>Studio 3, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59497</b>
<b>(La) Gardia S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59515</b>	<b>SZA Schlacht-Ausbein- und Zerlege, S.à r.l., Grevenmacher</b> .....	<b>59504</b>
<b>(La) Gardia S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59515</b>	<b>T.I. Créations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59508</b>
<b>Giofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59519</b>	<b>Tenovis S.A., Anderlecht</b> .....	<b>59489</b>
<b>Globavia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59508</b>	<b>Tizzano S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59502</b>
<b>Gonella S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59509</b>	<b>Tizzano S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59503</b>
<b>Hanso S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>59517</b>	<b>Tofin Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59516</b>
<b>Helora Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59516</b>	<b>UBS Target Fund, Luxembourg</b> .....	<b>59501</b>
<b>Henderson Horizon Fund, Sicav, Munsbach</b> .....	<b>59518</b>	<b>UBS Target Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>59501</b>
<b>Hotel &amp; Co I, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59511</b>	<b>Viserba S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59520</b>
<b>Invest IHS</b> .....	<b>59474</b>	<b>Wind Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59491</b>
<b>Kermari S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59506</b>		
<b>Lares Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59517</b>		

**INVEST IHS, Fonds Commun de Placement.***Änderungsvereinbarung des Verwaltungs- und des Sonderreglements für den INVEST IHS*

Zwischen:

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, und
  2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen,
- wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

*Präambel*

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschliessen, für das Sondervermögen INVEST IHS das anwendbare Verwaltungsreglement vom April 1998 durch das Verwaltungsreglement vom September 1997, zuletzt geändert zum 4. September 2003, zu ersetzen. Er ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

Ausserdem beschliessen die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank, das Sonderreglement des INVEST IHS in verschiedenen Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Sonderreglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

In Artikel 20 (Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen) wird in Ziffer 1. die Referenz auf die Deutsche Mark gestrichen. Der neue Wortlaut von Ziffer 1. lautet: «Fondswährung ist der Euro.»

In Artikel 23 (Depotbank) wird der Name der Depotbank aktualisiert. Der neue Wortlaut von Artikel 23 lautet: «Depotbank ist die DZ BANK INTERNATIONAL S.A.; Luxembourg.»

In Artikel 24 (Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens) werden in Ziffer 2. die der Depotbank zu erstattenden Drittkosten neu präzisiert. Der zweite Absatz von Ziffer 2. erhält folgenden neuen Wortlaut: «Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, sofern es sich nicht um Gebühren für Wertpapiere handelt, die in Deutschland endverwahrfähig sind, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet.»

*Veröffentlichung, Hinterlegung und Inkrafttreten*

Die Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 28. Oktober 2003 in Kraft.

Luxemburg, den 28. Oktober 2003.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Unterschrift / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00578. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(070909.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**BRE/MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 10 novembre 2003*

L'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Peter Hudson, demeurant au 16 Sugden Road, SW1 5EF Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 novembre 2003;

- décide de nommer Monsieur Gerard Martin Totten, né le 24 avril 1970 à Ballymena (Irlande du Nord), demeurant au 8 Turner Place, SW11 1EB Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur avec effet au 10 novembre 2003 jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004.

Ainsi, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gary M. Sumers, demeurant au 888 Park Avenue, Apt.#11C, New York, NY 10021, Etats-Unis.

- Monsieur Robert W. Simon, demeurant au 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Monsieur Gerard Martin Totten, demeurant au 8 Turner Place, SW11 1EB Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

BRE/MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02747. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073550.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**FEDON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.770.

**FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.764.

—  
PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

I.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration

de la société FEDON INDUSTRIES S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.770, au capital social de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 740 du 6 octobre 1999;

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 5 novembre 2003;

II.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée,

agissant en qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société FEDON INTERNATIONAL S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.764, au capital social de dix millions quatre cent mille euros (10.400.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (520,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée, suivant acte notarié du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 157 du 6 avril 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 20 mars 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1175 du 5 août 2002, page 56393,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 5 novembre 2003. Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après

1) Sociétés fusionnantes:

- FEDON INDUSTRIES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.770, en tant que société absorbante, ci-après appelée: «la société absorbante»;

- FEDON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.764, en tant que société absorbée, ci-après appelée «la société absorbée»;

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des vingt mille (20.000) actions, d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (520,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de dix millions quatre cent mille euros (10.400.000,- EUR) et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée;

3) La société absorbante absorbera la société absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

4) A partir de la date du constat de la fusion, toutes les opérations de la société absorbée, la société FEDON INTERNATIONAL S.A. sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante FEDON INDUSTRIES S.A.;

5) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration, respectivement aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion entraînera de plein droit, à partir de sa prise d'effet, la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

7) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au

Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

9) Sans réserve du droit des actionnaires de la société absorbante prévu au point 8) ci-avant, la fusion deviendra effective après expiration du délai d'un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C et entraînera de plein droit et simultanément les effets prévus à l'article 274 (exception faite du point b) du paragraphe (1)) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société absorbée.

11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal (cinq ans) au siège social de la société absorbante. Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2003, vol. 881, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(072826.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

## CITI ISLAMIC PORTFOLIOS, Fonds Commun de Placement.

### *Modifications au règlement de gestion*

Les modifications apportées au Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement CITI ISLAMIC PORTFOLIOS comme décrites ci-après seront effectives le 29 novembre 2003, en conformité avec l'Article 15 du Règlement de Gestion.

Sur décision de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., agissant en tant que société de gestion de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS avec l'accord de CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), agissant en tant que banque dépositaire de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS, les articles 4, 6, 12 et 17 ont été modifiés de la manière suivante:

Toute référence à la loi du 30 mars 1988 est remplacée par la loi du 20 décembre 2002:

**Art. 4. Politique d'investissement et restrictions.**

Section C) de l'Article 4 - Cogestion des Actifs

**Art. 6. Souscription en nature.**

Auditeurs a été remplacé par Auditeurs Indépendants.

**Art. 12. Dépenses du fonds.**

Section 5. Auditeurs a été remplacé par Auditeurs Indépendants.

Section 9. Modification de la taxe d'abonnement de 6,06% à 0,05%.

**Art. 17. Durée - Liquidation du fonds - Clôture ou fusion des portefeuilles**

Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de la section se rapportant à la liquidation du fonds a été reformulée comme suit:

Le fonds pourra être liquidé dans tous les cas prévus à l'Article 22 et à l'Article 66 de la loi du 20 décembre 2002.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Lu et Approuvé

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A. / CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature / Signature

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

#### *Amendment to the Management Regulations*

The below mentioned amendment of the Management Regulations of the Mutual Investment Fund («Fonds Commun de Placement») CITI ISLAMIC PORTFOLIOS, shall come into effect on November 29, 2003 in accordance with Article 15 of the Management Regulations.

Upon decision of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., acting as management company of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS with the approval of CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), acting as custodian of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS, articles 4, 6, 12 and 17 of the management regulations have been amended as follows:

All references to the law of 30 March, 1988 have been replaced by the law of 20 December, 2002 in the following Articles:

**Art. 4. Investment Objective - Policy and Restrictions.**

Section C) of Article 4 - Co-Management of Assets.

**Art. 6. Subscriptions in Kind.**

Replaced Auditors by Independent Auditors.

**Art. 12. Expenses of the fund.**

Section 5.

Auditors replaced by Independent Auditors.

Section 9.

Amendment of the tax of subscription from 0.06% to 0.05%.

**Art. 17. Duration - Liquidation of the Fund - Closure and merger of the portfolios.**

2nd paragraph of the section on the liquidation of the Fund has been reworded as follows:

The Fund may be liquidated in any of the cases provided for by Article 22 and Article 66 of the law of December 20, 2002.

Luxembourg, 6 November, 2003.

Noted and accepted

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A. / CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

J. Alldis / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072731.2//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 7.533,

constituée sous la dénomination de IMI INTERNATIONAL S.A., par acte de Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1967, publié au Mémorial C numéro 50 du 26 avril 1967,

dont les statuts ont été modifiés à de nombreuses reprises et aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2000, adoptant la dénomination actuelle, publié au Mémorial C numéro 571 du 10 août 2000, page 27385, et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1743 du 6 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Mazzola, dirigeant de Banque, demeurant à Pianezza (I).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Bosi, dirigeant de Banque, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giovanni Mancuso, dirigeant de Banque, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-), représenté par deux millions d'actions (2.000.000) de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social libéré d'un montant de EUR 232.000.000,- (deux cent trente-deux millions d'Euros), afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'Euros) à EUR 768.000.000,- (sept cent soixante-huit millions d'Euros), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 2.000.000 (deux millions) d'actions existantes, pour ramener celle-ci de son montant actuel de EUR 500,- (cinq cents Euros) à EUR 384,- (trois cent quatre-vingt-quatre Euros) par action, en vue de compenser les pertes reportées au 31 décembre 2002 à concurrence de EUR 231.147.796,- (deux cent trente et un millions cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize Euros) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés et de procéder, avec le solde de la susdite réduction, soit la somme de EUR 852.204,- (huit cent cinquante-deux mille deux cent quatre Euros), à la constitution d'une réserve libre;

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts;

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital d'un montant de EUR 232.000.000,- (deux cent trente-deux millions d'Euros),

afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'Euros) à EUR 768.000.000,- (sept cent soixante-huit millions d'Euros),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 2.000.000 (deux millions) d'actions existantes, pour ramener celle-ci de son montant actuel de EUR 500,- (cinq cents Euros) à EUR 384,- (trois cent quatre-vingt-quatre Euros) par action,

en vue de compenser les pertes reportées au 31 décembre 2002 à concurrence de EUR 231.147.796,- (deux cent trente et un millions cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize Euros) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

et de procéder, avec le solde de la susdite réduction, soit la somme de EUR 852.204,- (huit cent cinquante-deux mille deux cent quatre Euros), à la constitution d'une réserve libre.

La preuve de l'existence de pertes reportées par la société jusqu'à concurrence de EUR 231.147.796,- (deux cent trente et un millions cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize Euros), a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2002 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 mars 2003.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent soixante-huit millions d'Euros (EUR 768.000.000,-), représenté par deux millions d'actions (2.000.000) de trois cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 384,-) chacune, toutes entièrement libérées.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente réduction de capital, est estimé à EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Mazzola, S. Bosi, G. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

J. Delvaux.

(073892.3/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

### **MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 78.397.

#### PROJET DE FUSION

Le 10 novembre 2003, entre:

d'une part: le conseil d'administration de MAGGIORE DI VITTORIO E CARMELO MAGGIORE & CO S.A.P.A., société en commandite par actions de droit italien dont le siège social se situe au 6, Via Monti Parioli 6, 00197 Rome, Italie, ayant un capital social de € 500.000 divisé en n. 500.000 actions de 1 € chacune.

Ladite société désignée dans les présentes par la «Société Absorbante».

d'autre part: le conseil d'administration de la société anonyme MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ayant un capital social de € 50.000 divisé en 5.000 actions de € 10 chacune;

Ladite société désignée dans les présentes par «Société Absorbée».

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions de la fusion par absorption de MAGGIORE INTERNATIONAL S.A. par la société MAGGIORE DI VITTORIO E CARMELO MAGGIORE & CO S.A.P.A.:

La fusion est régie par l'article 2501 et suivants du code civil italien, MAGGIORE INTERNATIONAL S.A. étant une filiale à 100% de la Société MAGGIORE DI VITTORIO E CARMELO MAGGIORE & CO. S.A.P.A. et conformément à la section XIV sous-section I («Fusion par absorption») et sous-section III («Absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions de la première») (fusion simplifiée) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Données nécessaires pour la législation luxembourgeoise et italienne:

#### *Statuts de la société absorbante*

Suite à la fusion, les statuts de la société absorbante ne subiront pas de modifications.

#### *Rapport d'échange des actions*

La fusion ne déterminera ni un rapport d'échange des actions ni une augmentation du capital de la société absorbante étant donné que la société absorbante détient 100% de la société absorbée.

#### *Les modalités de remise des actions de la société absorbante*

La société absorbante détient 100% de la société absorbée.

#### *Date à partir de laquelle les actions de la société absorbante participent aux bénéfices*

La société absorbante détient 100% de la société absorbée.

*La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante*

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société Absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2003,

Dans l'hypothèse où l'acte de fusion à rédiger selon l'article 2504 du code civil, ne peut être tenue avant le 31 décembre 2003, cette date est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*Les droits assurés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et au porteur de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard*

Il n'y a pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux ou titres autres que les actions.

*Avantages particuliers attribués aux membres du Conseil d'Administration des sociétés qui fusionnent.*

Par l'effet de la fusion, il n'est accordé aucun avantage particulier aux administrateurs des deux sociétés qui fusionnent.

#### *Publicité*

Le projet de fusion sera publié.

- au regard de la loi italienne, auprès du registre des Entreprises
- au regard de la loi luxembourgeoise, au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément à l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 15 août 1915.

#### *Comptes annuels et situations intérimaires*

Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbante, un état comptable arrêté à une date qui n'est pas antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date, seront disponibles pendant un mois au moins avant la tenue des assemblées d'approbation par les actionnaires des sociétés fusionnant pour inspection par les actionnaires aux sièges sociaux.

#### *Dissolution de la société absorbée*

La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit du seul fait de la réalisation définitive de la fusion-absorption sans qu'il y ait lieu à liquidation.

#### *Actions de la société absorbée*

Les actions de la société absorbée seront annulées.

#### *Approbation de la fusion*

La fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la société absorbante et absorbée.

Suivent les signatures:

MAGGIORE DI VITTORIO & CARMELO

MAGGIORE & Co.S.A.P.A.

Signature

MAGGIORE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03306. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074126.2//71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**MAUNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.463.

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the shareholders of MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 57.463, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 23, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 149 of March 27, 1997, which articles of association were last amended by a deed of the undersigned notary on December 3, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 43 of January 16, 2003 (the Company),

1) MAPUA INVESTMENT HOLDING COMPANY N.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office in Curaçao, Netherlands Antilles,

2) PIANOLA, S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Largo Corona d'Italia 9, I-36061 Bassano del Grappa (VI), Italy,

both represented by M<sup>e</sup> Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in Curaçao on November 12, 2003 and in Bassano del Grappa (VI) Italy on November 10, 2003, respectively.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. Six thousand thirty-two (6,032) common shares of a par value of four hundred sixty euro (EUR 460.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 2,774,720.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) into a public limited liability company (*société anonyme*);
- 2) Amendment of the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (*société anonyme*);
- 3) Termination of the mandates of the managers of the Company and granting of discharge;
- 4) Appointment of three (3) directors and of one (1) statutory auditor.

III. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (*société anonyme*) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. As a consequence of the foregoing, the meeting decides to change the name of the Company into MAUNA INTERNATIONAL S.A.

The activity as well as the purpose of the Company remain unchanged. It results from the report established by EU-ROFID, S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated November 13, 2003 that the net value of the Company amounts at least to the amount of its capital of two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 2.774.720.-).

The conclusions of this report are the following:

«In conformity with the law, the description and the valuation of the contribution in kind are the responsibility of the Board of Managers of the Company. We have performed procedures which we believe are necessary to comply with the recommendations of the INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES in Luxembourg to verify the description of the contribution in kind and the valuation thereof.

In particular, we have reviewed the accounting statements of August 31, 2003 that have been provided by the Board of Managers of the Company and we have relied upon the accounting statements as of December 31, 2002 of MAUNA NV and of EMTELLE HOLDINGS BV which are the underlying financial assets held by the Company. We received a confirmation from the Managers of the Company that no matters or events have occurred subsequent to December 31, 2002 and of August 31, 2003, which would materially, affects this valuation.

In accordance with the basis of the information and accounting statement received, the Board of Managers of the Company estimated that the value attributed to the contribution in kind, without any restriction or limitation, limited for the above transaction, amounts to EUR 10,355,431 represented by the share capital for an amount of EUR 2,774,720, the paid-in-surplus for an amount of EUR 1,014,375, the reserves and retained earnings for an amount of EUR 6,969,130 and a loss for the period for an amount of EUR 402,794.

Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind at the transformation of MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l. into MAUNA INTERNATIONAL S.A, a Public Limited Company «*Société Anonyme*», is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

This report will remain attached to the present deed.

The six thousand and thirty-two (6,032) existing shares are exchanged against six thousand and thirty-two (6,032) shares with a par value of four hundred sixty euro (EUR 460.-) each as follows:

- four thousand five hundred and twenty-four (4,524) shares with a par value of four hundred sixty euro (EUR 460.-) each allocated to MAPUA INVESTMENT HOLDING COMPANY N.V., prenamed;
- one thousand five hundred and eight (1,508) shares with a par value of four hundred sixty (EUR 460.-) each allocated to PIANOLA S.r.l., prenamed.

*Second resolution*

In consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a «*société anonyme*» and to fix the articles of association of the Company as follows:

**«Art. 1. Form and name**

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of MAUNA INTERNATIONAL S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines

that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Duration**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

### **Art. 4. Corporate objects**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

### **Art. 5. Share capital**

5.1. The subscribed share capital is set at two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 2,774,720.-) consisting of six thousand thirty-two (6,032) shares in registered form with a par value of four hundred sixty euro (EUR 460.-) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid, in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company**

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company**

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

**Art. 14. Delegation of powers**

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures**

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

**Art. 16. Conflict of interests**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

**Art. 17. Statutory auditor**

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 18. Accounting year**

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits**

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation**

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Applicable law**

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.»

*Third resolution*

The meeting accepts the termination of the mandates of the managers and gives them full and complete discharge for their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to set the number of directors of the Company at three (3) and appoints, with immediate effect and for an unlimited duration, as the Company's directors:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 64.474;

- Mr Hans Jörg Furrer, company director, residing in Hunenberg, Switzerland;

- Mr J.J.M. Matthijs, company director, residing in Bassersdorff, Switzerland.

The meeting appoint as statutory auditor:

- EUROFID, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 92.176.

*Statement*

The transformation of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4.a) of the law dated December 29th 1971, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.463, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 149 du 27 mars 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 43 du 16 janvier 2003 (la Société),

1) MAUNA INVESTMENT HOLDING COMPANY N.V., une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises,

2) PIANOLA, S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Largo Corona d'Italia 9, I-36061 Bassano del Grappa (VI), Italie,

toutes les deux ici représentées par Maître Vivian Walry, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 12 novembre 2003 à Curaçao, respectivement le 10 novembre 2003 à Bassano del Grappa (VI), Italie.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Six mille trente-deux (6.032) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,-) chacune, représentant l'ensemble du capital souscrit de la Société de deux millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euros (EUR 2.774.720,-), sont toutes présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour ci-dessous.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Transformation de la forme légale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;

2) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la forme légale de société anonyme;

3) Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge;

4) Nomination de trois (3) administrateurs et d'un commissaire.

III. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. En conséquence de qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MAUNA INTERNATIONAL S.A.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par EUROFID, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 13 novembre 2003 que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant de son capital social de deux millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euros (EUR 2.774.720,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Conformément aux dispositions de la loi, la description et l'évaluation de l'apport en nature sont de la compétence et de la responsabilité du conseil d'administration de la Société. Nous avons appliqué les procédures que nous croyons nécessaires pour le respect des recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg afin de vérifier la description de l'apport en nature et son évaluation.

En particulier, nous avons revu les états financiers au 31 août 2003 fournis par le conseil d'administration de la Société et nous nous sommes basés sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 de MAUNA NV et EMTELLE HOLDINGS BV qui sont à la base des avoirs financiers de la Société. Nous avons reçu la confirmation du conseil d'administration de la Société qu'aucun événement apparu après le 31 décembre 2003 et le 31 août 2003 n'affecte matériellement cette évaluation.

Selon les informations et documents comptables reçus, le conseil d'administration de la Société estime que la valeur attribuée à l'apport en nature, sans restriction ni limitation, s'élève à EUR 10.355.431 représentant le capital social pour un montant de EUR 2.774.720, l'excédent pour un montant de EUR 1.014.375, les réserves et les bénéfices non distribués pour un montant de EUR 6.969.130 et une perte pour la période d'un montant de EUR 402.794.

Selon le travail effectué, aucun élément ne nous permet de croire que la valeur de l'apport en nature à la transformation de MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l. en MAUNA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte.

Les six mille trente-deux (6.032) parts sociales sont échangées contre six mille trente-deux (6.032) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,-) chacune comme suit

- quatre mille cinq cent vingt-quatre (4.524) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,-) chacune sont attribuées à MAPUA INVESTMENT HOLDING COMPANY, préqualifiée;
- mille cinq cent huit (1.508) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,-) chacune sont attribuées à PIANOLA S.r.l., préqualifiée.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **«Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination**

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MAUNA INTERNATIONAL S.A. (la Société).

#### **Art. 2. Sièges Social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social. Ces mesures temporaires vont être prises et notifiées à toutes les parties intéressées par une des entités ou personnes chargées de la gestion journalière de la société.

#### **Art. 3. Durée de la Société**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir' par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de changé, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euros (EUR 2.774.720,-) représenté par six mille trente-deux (6.032) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,-) chacune entièrement libérée.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert des actions**

7.1. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société**

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de mai chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.4. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux-tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### **Art. 10. Administration**

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non de la Société. La durée du mandat des administrateurs ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires nomme les administrateurs et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société**

11.1. Le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président parmi ses membres et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Nonobstant ce qui précède, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés, par exemple, au paragraphe 5 de cet article 11. Une telle décision doit consister en un seul ou plusieurs documents renfermant les décisions et être signée par chaque administrateurs. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

14.1. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière à une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 15. Représentation**

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné par le conseil d'administration, et seulement dans les limites de ce pouvoir.

15.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts**

16.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera ladite transaction.

#### **Art. 17. Commissaire**

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

17.2. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 18. Exercice social**

18.1. L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 19. Affectation des Bénéfices**

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

19.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre monnaie déterminée par le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration.

#### **Art. 20. Dissolution et Liquidation**

20.1. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Art. 21. Droit applicable**

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des gérants et leur donne décharge pleine et entière.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et de procéder aux nominations suivantes, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474;

- M. Hans Jörg Furrer, administrateur de sociétés, résidant à Hunenberg, Suisse;

- M. J.J.M. Matthijs, administrateur de sociétés, résidant à Bassersdorff, Suisse.

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire:

- EUROFID, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92.176.

#### *Déclaration*

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4.a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous le présent acte.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, vol. 141S, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(074399.3/230/584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**TENOVIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1070 Anderlecht, 1, rue Henri Genesse.

Siège de la succursale: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.199.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 30 juillet 2003*

Le Conseil d'Administration de la Société décide à l'unanimité que parmi les gérants de la Succursale, exclusivement Monsieur Daniel Waardenburg aura le pouvoir d'engager la Succursale par sa signature individuelle, alors que Monsieur Armand Zigrand et Monsieur David Loriaux se voient attribuer un pouvoir de co-signature, chacun conjointement avec Monsieur Daniel Waardenburg.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité de modifier les pouvoirs des gérants de la façon suivante:

«Les pouvoirs suivants sont confiés à Monsieur Daniel Waardenburg:

a) signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités, faire toutes déclarations, effectuer tous dépôts auprès du Registre du Commerce, de la Chambre de Commerce, tout Ministère compétent, et plus généralement de toutes administrations et de tous organismes sociaux ou autres, en vue de réaliser l'établissement de cette Succursale au Luxembourg;

b) représenter la Succursale dans tous les domaines vis-à-vis des tiers et en particulier des administrations publiques ou semi-publiques et des personnes privées; à moins qu'il n'en soit disposé autrement de manière expresse, la signature de Monsieur Daniel Waardenburg, prénommé, sera requise dans tous les cas;

c) négocier au nom de TENOVIS au Luxembourg tous contrats et accords sous réserve de l'obtention de l'autorisation des personnes habilitées de la Société pour ce qui concerne l'acquisition d'actifs immobiliers; tous les contrats devront en toutes circonstances être signés par Monsieur Daniel Waardenburg;

d) ouvrir et fermer tous comptes courants dans toutes banques ou établissements de crédit, déposer et retirer toutes sommes, titres et valeurs, souscrire ou endosser tous billets ou effets de commerce, les négocier, remettre tous billets ou effets de commerce à l'escompte ou à l'encaissement, signer tous bordereaux, émettre et signer tous chèques, faire tous emplois de fonds, arrêter tous comptes, les solder, en retirer quittance, en recevoir le solde, en donner décharge, toucher toutes sommes dues à la Succursale et payer celles qu'elle doit, donner valablement quittance à tous débiteurs, fixer leur mode de libération, effectuer tous paiements, accorder tous délais et remises;

e) négocier tous baux, les résilier, contracter toutes assurances contre tous risques; tout contrat devra être approuvé et signé par Monsieur Daniel Waardenburg;

f) engager et licencier toutes personnes, déterminer leurs attributions, fixer leurs traitements et leurs commissions; ces contrats devront être approuvés et signés par Monsieur Daniel Waardenburg;

g) recevoir tous courriers ordinaires ou recommandés, des mandats-poste; recevoir tous colis, objets, paquets recommandés ou non de toutes personnes; négocier avec les administrations responsables pour le téléphone, l'eau, le gaz et l'électricité et à cette fin signer toutes décharges, contrats, documents, registres et rôles;

h) nommer tous fondés de pouvoir pour chaque acte ou catégorie d'acte, utiliser tous services d'avocats et experts nécessaires, déléguer tout ou partie de ces pouvoirs;

i) établir tous documents, signer tous actes et accords;

j) généralement faire le nécessaire au fonctionnement de la Succursale et à la représentation de TENOVIS au Luxembourg au travers de cette Succursale.»

Un pouvoir de co-signature est attribué respectivement à Monsieur Armand Zigrand et à Monsieur David Loriaux, chacun disposant du pouvoir de signer conjointement avec Monsieur Daniel Waardenburg afin d'engager valablement la Succursale pour tous actes, documents et actions tels que prévus ci-dessus aux points a) à j).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TENOVIS S.A. - Succursale de Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03886. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075113.3/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

**CREDIT SUISSE MICROFINANCE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.629.

Le règlement de gestion signé en date du 17 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK04663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CREDIT SUISSE MICROFINANCE FUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

(075826.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

**SOLIMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 67.878.

**DEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 81.046.

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme SOLIMAN S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.878, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 186 du 19 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 857 du 8 octobre 2001, au capital social de deux cent quarante-huit mille euro (248.000,- EUR), représenté par deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 novembre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme DEDALO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.046, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2001, publié au Mémorial C numéro 876 du 13 octobre 2001, au capital social de deux cent cinquante mille euro (250.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir lui confié par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 novembre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme SOLIMAN S.A., (encore appelée la société absorbante) détient la totalité (100%) des deux mille cinq cents (2.500) actions représentant la totalité du capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) et donnant droit de vote de la société anonyme DEDALO HOLDING S.A., aucun autre titre donnant droit de vote n'ayant été émis par cette dernière;

2.- Que la société anonyme SOLIMAN S.A. entend fusionner avec la société anonyme DEDALO HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière;

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante a été fixée à la date du constat de fusion;

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires des sociétés qui fusionnent;

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales;

6.- Que les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande;

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5.- et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée;

10.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

*Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

*Remise des titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de

propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ...) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

*Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

*Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

*Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2003, vol. 524, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2003.

J. Seckler.

(073936.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 57.190.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WIND HOLDING S.A., R. C. Luxembourg numéro B 57.190, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 97 du 28 février 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 130 du 9 février 2000.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et modification des modalités d'exercice de ce pouvoir.
3. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature.
4. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoirs quant à la gestion journalière de la société.
5. Refonte complète des statuts.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'objet social de la Société, défini à l'article 2 des statuts de la Société, est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

*Deuxième résolution*

L'autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé est renouvelée pour la même durée et les modalités d'exercice de ce pouvoir seront désormais les suivantes:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million quarante mille euros (EUR 1.040.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 6 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

*Quatrième résolution*

Toute référence à une délégation de pouvoirs de la gestion journalière de la Société est supprimée.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WIND HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million quarante mille euros (EUR 1.040.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 6 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 17 juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

*A. Schwachtgen.*

(072098.3/230/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

---

#### **DAUR SCI, Société Civile Immobilière.**

La FIDUCIAIRE DES P.M.E., société anonyme, dénonce, avec effet au 31 décembre 2003, la convention de domiciliation faite à Luxembourg en date du 20 décembre 2000 entre elle et la société DAUR, société civile immobilière.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

E. Gregoris / T. Hollerich

*Sous-directeur / Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00773. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071679.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

---

#### **ALLINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 32.528.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00576. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072362.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 72.313.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three, on the third of November.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 5) EUROSQUARE 2 TE, S.à r.l., a company with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 6) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House, 40, La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),
- 7) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,  
by virtue of seven proxies given in Boston, Massachusetts, respectively St. Hélier, Jersey, on October 30, 2003 and Luxembourg, on November 3, 2003.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub 1) to 6) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l. R. C. B Number 72.313, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of IMBONATI E pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1013 of December 30, 1999.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated July 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 901 of December 20, 2000.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed, transfers the fifty-nine point thirty (59.30) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed, transfers the twenty-eight point twenty-five (28.25) shares it owns in the company to ITPINVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., prenamed, transfers the one hundred and seventy-six point thirty-five (176.35) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed, transfers the ten point forty-five (10.45) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

EUROSQUARE 2 TE S.à r.l., prenamed, transfers the two hundred and twenty point sixty-five (220.65) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

HRO INVESTMENTS Ltd, prenamed, transfers the five (5) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company;

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

5) EUROSQUARE 2 TE, S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

6) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

7) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de sept procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, respectivement St. Hélier, Jersey, le 30 octobre 2003 et Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub 1) à 6) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. B Numéro 72.313, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IMBONATI E par acte du notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1013 du 30 décembre 1999.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 901 du 20 décembre 2000.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les cinquante-neuf virgule trente (59,30) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les vingt-huit virgule vingt-cinq (28,25) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les cent soixante-seize virgule trente-cinq (176,35) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les dix virgule quarante-cinq (10,45) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes EUROSQUARE 2 TE, S.à r.l., préqualifiée, cède les deux cent vingt virgule soixante-cinq (220,65) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes HRO INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, cède les cinq (5) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par les gérants de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société EUROSQUARE 2 INVESTMENTS, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, vol. 141S, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(072696.3/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**MIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 31.005.

La FIDUCIAIRE DES P.M.E., société anonyme, dénonce, avec effet au 31 décembre 2003, la convention de domiciliation faite à Luxembourg en date du 19 décembre 2000 entre elle et la société MIL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

E. Gregoris / T. Hollerich

*Sous-directeur / Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00774. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071682.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

---

**STUDIO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 32.280.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 1<sup>er</sup> octobre 2003*

L'assemblée prend acte de la démission pour raisons strictement personnelles de Monsieur Claude Prud'homme comme gérant de la société avec effet immédiat.

L'assemblée nomme gérant pour une durée indéterminée Monsieur Romain Schumacher, comptable, demeurant à 11, rue des Prés à L-8393 Olm avec effet immédiat.

STUDIO 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00637. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072262.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**FINTOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.499.

EXTRAIT

Le conseil d'administration tenu en date du 17 septembre 2003 a pris acte de la démission de Monsieur Alfredo Serica de son mandat d'administrateur de la catégorie B avec effet immédiat.

Monsieur Vittorio Benatti, Via Funicolare, Villa Al Biego, 6912 Pazzallo, Suisse a été nommé en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00495. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072707.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**ETMF IIB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 74.160.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juin 2003*

L'assemblée des actionnaires a décidé à l'unanimité de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs jusqu'à la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 28 février 2004.
- Nommer ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur d'entreprises et de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'assemblée approuvant les comptes arrêtés au 28 février 2004.
- Transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour ETMF IIB S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072697.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**FIMECO INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.267.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IBERCHEM HOLDING S.A., R. C. Fribourg N° CH-217-0137638-2, une société avec siège social au 18, rue Saint-Pierre, CH-1700 Fribourg, Suisse,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fribourg, le 27 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FIMECO INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., R. C. Luxembourg B 40.267, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 435 du 30 septembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 490 du 28 septembre 1995.

- Le capital social était antérieurement fixé à trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois certificats d'actions au porteur numérotés 1 à 3 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FIMECO INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, vol. 141S, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(072702.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.425.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the third of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in at 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 5) EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l., a company with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 6) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House, 40, La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),
- 7) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of seven proxies given in Boston, Massachusetts, respectively St. Hélier, Jersey, on October 30, 2003 and Luxembourg, on November 3, 2003.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub 1) to 6) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l. R. C. B Number 75.425, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of SAINT OUEN C, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 569 of August 9, 2000.

- The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated July 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 907 of December 23, 2000.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., prenamed, transfers the fifty-nine point thirty (59.30) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., prenamed, transfers the twenty-eight point twenty-five (28.25) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., prenamed, transfers the one hundred and seventy-six point thirty-five (176.35) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., prenamed, transfers the ten point forty-five (10.45) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l., prenamed, transfers the two hundred and twenty point sixty-five (220.65) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

HRO INVESTMENTS Ltd, prenamed, transfers the five (5) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for

any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company;

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

5) EUROSQUARE 2 TE S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

6) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

7) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de sept procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, respectivement St. Hélier, Jersey, le 30 octobre 2003 et Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub 1) à 6) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. B Numéro 75.425, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de SAINT OUEN C, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 569 du 9 août 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 907 du 23 décembre 2000.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les cinquante-neuf virgule trente (59,30) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les vingt-huit virgule vingt-cinq (28,25) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les cent soixante-seize virgule trente-cinq (176,35) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., préqualifiée, cède les dix virgule quarante-cinq (10,45) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes EUROSQUARE 2 TE, S.à r.l., préqualifiée, cède les deux cent vingt virgule soixante-cinq (220,65) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes HRO INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, cède les cinq (5) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par les gérants de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est

investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, vol. 141S, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(072704.3/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

#### **UBS TARGET FUND.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.795.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK01609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

*Pour UBS TARGET FUND*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

V. Bernard / J. Will

*Director / Associate Director*

(072688.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

#### **UBS TARGET FUND.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.795.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 octobre 2003*

Sont réélus au conseil d'administration pour le terme d'un an:

- M. Roger Hartmann, président
- Mme Viviane De Angelis, administrateur
- M. Alain Hondequin, administrateur
- M. Hermann Kranz, administrateur
- M. Bernd Stiehl, administrateur

Est réélue réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

*Pour UBS TARGET FUND*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / Daniel Deprez

*Associate Director / Associate Director*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01595. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072686.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**TIZZANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.920.

L'an deux mille trois, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIZZANO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 30.920,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 338 du 20 novembre 1989.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Sprinkange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement chaque action avait une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) et que le capital était d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions,

que ce capital a été converti et augmenté à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 8 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 646 du 17 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Suppression de la valeur nominale des actions;

b) Augmentation du capital de 563.750,- EUR (cinq cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à 595.000,- EUR (cinq cent quatre-vingt-quinze mille), par incorporation du résultat reporté; sans émission d'actions nouvelles;

c) Modification afférente de l'article 4 des statuts;

d) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par action.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (563.750,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (595.000,- EUR), par incorporation du résultat reporté. Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 juin 2003 que le résultat reporté est suffisant.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-quinze mille Euros (595.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2003, vol. 892, fol. 68, case: 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2003.

F. Kessler.

(072797.3/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**TIZZANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.920.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2003.

F. Kessler.

(072799.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**DEN NEIE FEIERKROP S.C., Société Coopérative.**

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R. C. Luxembourg B 45.510.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs, au réviseur d'entreprise et aux commissaires aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Il résulte dudit procès-verbal

- que Georges Penning, coopérateur, est décédé le 8 septembre 2002

- que les héritiers du défunt ont recouvert la part du défunt conformément à la législation sur les sociétés commerciales

- que le conseil d'administration de la société se compose de

René Clesse, administrateur-délégué, L-2420 Luxembourg, 66, rue de Reckenthal.

Jacques Drescher, administrateur, secrétaire, demeurant à L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

Guy W. Stoos, administrateur, trésorier, demeurant à L-1935 Luxembourg, 15, rue des Ligures.

Jean-Michel Treinen administrateur, demeurant à L-7447 Lintgen, 7, bei de Fëschweieren.

*Commissaires aux comptes*

Léon Claus, demeurant à 8, op der Schleckt, L-9747 Enscherange

I.F.M.C. S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de verser des dividendes aux actionnaires et de reporter le restant du bénéfice à nouveau.

Luxembourg, le 31 mai 2003.

*Pour la société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072835.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**AEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahl Kërrech, Z.I. Potâschberg.

R. C. Luxembourg B 84.491.

Constituée suivant acte notarié du 12 novembre 2001 publié au Mémorial C n° 396 du 12 mars 2002.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte ci-dessus énoncé, il y a lieu de lire l'article 6 alinéa 2 comme suit:

**Art. 6. 2<sup>ème</sup> alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des 3 administrateurs.

Pétange, le 22 octobre 2003.

Signature

*Le notaire rédacteur de l'acte*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072816.3/207/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**PRESTIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.  
R. C. Luxembourg B 89.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 novembre 2003.

Signature.

(072851.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**CBR ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 37.015.

L'assemblée générale ordinaire reportée du 2 septembre 2003 a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

*Conseil d'Administration*

- Monsieur John Jongenotter, Administrateur de sociétés, demeurant à De Flank 11, 5301 JS Zaltbommel, the Netherlands;

- Monsieur Paul Vanfrachem, Administrateur de sociétés, demeurant à 48, rue du Dessous, B-1420 Braine-L'Alleud;

- Madame Rita De Smaele, Administrateur de sociétés, demeurant à Chaussée de la Hulpe, 185, B-1170 Bruxelles.

*Commissaire*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réviser d'Entreprises

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072891.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**SZA SCHLACHT-AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
H. R. Luxemburg B 68.656.

*Abtretung von Anteilen*

Zwischen den Unterzeichneten:

1) Die Gesellschaft PAMALUX S.A, 500 Anteile,  
mit Sitz in L-2628 Luxemburg, 99, rue des Trévières

hier vertreten durch seinen Vorstandsvorsitzenden Nico Hansen wohnhaft in L-7793 Bissen, 12, rue Jean Engel hier-nach als Zedent bezeichnet, einerseits, und

2) Herr Maik Reipschläger wohnhaft in Bielefeld, 191 Wellensiek hiernach als Zessionar bezeichnet, andererseits; wurde folgender Abtretungsvertrag, abgeschlossen:

1. Der Zedent tritt an den annehmenden Zessionar 500 volleingezahlte Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SZA SCHLACHT-AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., mit Sitz in L-6725 Grevenmacher 3, rue du Stade, zum Gesamtpreis von 2.500,- EUR.

2. Der Zessionar erkennt an die ihn abgetretenen Anteile erhalten zu haben und der Zedent erklärt den geschuldeten Kaufpreis erhalten zu haben.

3. Der Zessionar entbindet förmlich den Zedenten für alle etwaigen Zahlungen welche noch auf diesen Anteilen getätigt werden müssen und für alle Verpflichtungen die auf den Zedenten zukommen könnten für den zeitweiligen Besitz der verkauften Anteile.

4. Diese Abmachung erfolgt nach luxemburgischem Recht und für alle etwaige Beanstandungen ist das Bezirksgericht von und in Luxemburg zuständig.

Doppelt errichtet in Luxemburg, am 2. Oktober 2003.

Unterschrift / Unterschrift

Der Zedent / Der Zessionar

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073003.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**CBR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.657.

L'assemblée générale ordinaire reportée du 2 septembre 2003 a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Willem-Jan Boer, Administrateur de sociétés, demeurant à Peelland 89, NL-5144 ER Waalwijk;
- Monsieur Jan de Jong, Administrateur de sociétés, demeurant à Perroenweg 4, NL-6212 EG Maastricht;
- Monsieur Gerrit-Jan Westra, Administrateur de sociétés, demeurant à Prins Mauritslaan 25, NL-5263 AX Vught;
- Monsieur John Jongenotter, Administrateur de sociétés, demeurant De Flank 11, 5301 JS Zaltbommel, The Netherlands;
- Monsieur Jean-Claude Thierry Dosogne, Administrateur de sociétés, demeurant à 103 rue Bogemans, B-1490 Wemmel;
- Monsieur Paul Vanfrachem, Administrateur de sociétés, demeurant à 48 rue du Dessous, B-1420 Braine-L'Alleud;
- Monsieur Paul de Bellefroid, Administrateur de sociétés, demeurant à 13 Parvis St Henri, B-1200 Bruxelles.

*Commissaire*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072895.3/581/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.188.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 octobre 2003, les actionnaires ont accepté la nomination avec effet immédiat, de Monsieur Robert Doyle McGrew, demeurant au 5727 S. Lewis Avenue, Ste 300, Tulsa, OK 74121, Oklahoma, USA en tant qu'administrateur de ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

En conséquence, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Paul Van Schandevijl,
- Monsieur Pete W. Samoff,
- Monsieur Gérard Becquer,
- Monsieur Robert Doyle McGrew.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072901.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.595.500.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.420.

En date du 3 octobre 2003, l'associé unique de FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé de nommer KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour l'établissement des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072904.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

59506

**KERMARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 87.741.

Il y a lieu de lire:

EXTRAIT

«Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre 2003 que Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour extrait conforme  
Signature»

Au lieu de:

EXTRAIT

«Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre 2003 que Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Décharge est accordée à Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour extrait conforme.»

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072838.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**RIGANTI FORGING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.077.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 octobre 2003 que Monsieur Bruno Beer-naerts, licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam démissionnaire.

Il résulte de cette même réunion que Monsieur Beernaerts a été nommé Administrateur-délégué et qu'à ce titre, il dispose d'un pouvoir de signature individuel.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, novembre 2003.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072848.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**REDWOOD CBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.840.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 6 novembre 2003 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-optée administrateur de la société avec effet immédiat au 6 novembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072457.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 310.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.138.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 6 novembre 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant GBP 4.092 ont été reportés afin de compenser les pertes des années précédentes.

Date: le 6 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073022.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.245.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 19 septembre 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 24 octobre 2001 au 31 décembre 2002.

Date: le 19 septembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073024.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**METAL MANAGEMENT & FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 23.962.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(072312.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**METAL MANAGEMENT & FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 23.962.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(072315.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**SOLIDUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 15.614.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Carine Mourat, anciennement Mademoiselle Teuchert Carine, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoirs, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jeannot Dahan, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072365.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 74.632.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 26 avril 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moïse Dargaa en remplacement de Madame Laura Molenkamp.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 octobre 2003, a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Moïse Dargaa, Carl Specke et Koen van Baren; cette même Assemblée a nommé les nouveaux administrateurs suivants:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, employé privé, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, employé privé, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Patrice Gallasin, employé privé, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 octobre 2003, a mis fin au mandat du Commissaire aux comptes, EURAUDIT, S.à r.l.; cette même Assemblée a nommé le nouveau Commissaire aux comptes suivant:

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 octobre 2003 a transféré le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour GLOBAVIA S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073033.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**T.I. CREATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 35.098.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 novembre 2003.

Signature.

(072825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.916.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 octobre 2003, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES, S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes  
COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2004.  
Luxembourg, le 8 octobre 2003.

*Pour GONELLA S.A.*  
MONTEREY SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00376. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073078.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.294.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 octobre 2003, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes  
COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.  
Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour MICHIGAN S.A.*  
J. Claeys  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00385. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073084.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**SALON D'ESTHETIQUE EUROPEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue P. Gregoire.  
R. C. Luxembourg B 90.355.

*Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2003*

*Ordre du jour:*

*Cession de parts sociales*

Madame Sylvie Goncalves qui détient 1 part de la société cède à Monsieur El Mustapha Rifai 1 part au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

La nouvelle répartition de ladite société est donc comme suit:

Monsieur El Mustapha Rifai .....	99 parts
Monsieur Fabrizio Standardi .....	1 part
Total .....	100 parts

E. M. Rifai / S. Goncalves.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01946. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072836.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.555.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

*Pour PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00393. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073087.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.191.

*Written resolution of the sole shareholder dated October 7th 2003*

In the year two thousand and three, on the seventh of October.

The Sole Shareholder of PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter, the Company), PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Holborn Bars, London EC1N 2NH, being the only person entitled to attend and vote at any meeting of the Company agree that the following written resolutions be passed and have effect:

*First resolution*

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED acknowledges the resignation of Mr. Keith Burman as member of the board of Managers of the Company with effect as of today and gives him discharge for the exercise of his mandate.

*Second resolution*

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED decides to appoint Mr. Frederic de Changy, surveyor, residing at 22 rue des Dominicains, L-1418 Luxembourg, as a new member of the board of Managers of the Company with effect as of today.

Delivered in London, on 7 October 2003.

For PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED

C. Lander

*Résolution de l'Associé Unique le 7 octobre 2003*

En date du sept octobre de l'année deux mille trois.

L'actionnaire unique de PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après, la société), PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, une société établie en Grande-Bretagne et au Pays de Galles, ayant son siège social à Holborn Bars, Londres EC1N 2NH, étant la seule personne autorisée à participer et à voter à toutes les assemblées de la Société, accepte que les résolutions suivantes soient adoptées et produisent leurs effets:

*Première résolution*

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED accepte la démission de Monsieur Keith Burman en tant que membre du conseil de gérance de la société avec effet immédiat et le décharge de l'exercice de ses fonctions.

*Deuxième résolution*

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED approuve la nomination de Frédéric de Changy, résidant au 22, rue des Dominicains, L-1418 Luxembourg, en tant que nouveau membre du conseil de gérance avec effet immédiat.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00054. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072188.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

**HOTEL & CO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 96.675.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of November.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., a company with registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 3, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1<sup>er</sup>.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name HOTEL & CO I, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

Managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

Subject to the compliance of the Company's articles and to the powers expressly reserved by the Law to the general meetings of associates, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

However, the manager(s) cannot carry out the following transactions nor take the following decisions without the prior consent of the shareholder(s):

- Granting by the Company of any kind of guarantee such as in particular a pledge of real or personal property, a lien, a bond, or a mortgage, etc, to any third party,
- Recourse to loans or other means of funding,
- Acquisition or sale of assets,
- Investments for amounts in excess of 100,000.- euro (EUR one hundred thousand).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., prenamed, and they have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31st of December 2003.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred and fifty (1,850.-) euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., a company with registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mrs Camilla Richards, consultant, born on July 16, 1965 in Gothenbourg, Sweden, residing at 15 Hale House, 34 De Vere Gardens, London W8 5AQ, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., une société avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de même que toutes opérations immobilières ou mobilières, qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

La Société pourra également effectuer toutes opérations tendant à acquérir de manière directe ou indirecte des participations dans toutes entreprises de quelque nature que ce soit et assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination HOTEL & CO I, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Sous réserve du respect des statuts de la Société et des pouvoirs conférés par la loi aux assemblées des associés, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Cependant, le(s) gérant(s) ne pourront pas prendre les décisions qui suivent, sans l'accord préalable de(s) associé(s), à savoir:

- L'octroi par la Société de garanties quelconques telles que notamment nantissement, gage, caution, hypothèque, etc. au profit de tiers,

- Recours à des prêts ou à tous autres moyens de financement,

- Acquisition ou vente d'actifs,

- Investissements pour des montants supérieurs à 100.000,- euros (cent mille euros).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., une société avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Madame Camilla Richards, consultante, née le 16 juillet 1965 à Gothenbourg, Suède, demeurant au 15 Hale House, 34 De Vere Gardens, Londres W8 5AQ, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 13, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(072771.3/230/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.129.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01790, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(072247.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.129.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 novembre 2003 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Lotti Gass, comptable, née le 15 janvier 1946, à Binningen, Suisse, demeurant au 60, Holeeholzweg, CH-4102 Binningen (Suisse);

- Bruno Leibundgut, comptable contrôleur de gestion diplômé, né le 29 août 1962, à Bâle, Suisse, demeurant au 18, Erlenstrasse, CH-4127 Birsfelden (Suisse);

- Francis Surmont, comptable, né le 25 mai 1970, à Porrentruy, Suisse, demeurant au 26, Habsburgerstrasse, CH-4055 Basel (Suisse).

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE, 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072249.3/1035/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**FINAVION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 46.441.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2003 que:

- les organes sociaux démissionnaires, à savoir Messieurs Jean Pirrotte et Gilbert Hellenbrand et Madame Martine Schaeffer en leur qualité d'administrateurs et Madame Anita Mertens-Schröder, commissaire aux comptes, ont été remplacés par les organes suivants:

*Administrateurs*

- Monsieur Boris Tretiyakov, économiste, né à Moscou (Russie), le 26 juillet 1962, demeurant à Moscou (Russie), district 38, building 16, appartement 21;
- Madame Irina Kazantseva, avocat, née à Moscou (Russie), le 9 décembre 1964, demeurant à 113587 Moscou (Russie), Sumskaya Street, 6-5-180.
- Madame Olga Simonova, conseiller juridique, née à Moscou (Russie), le 3 septembre 1967, demeurant à 141730 Moscou (Russie), Krupskoy Street, 18/1, appartement 11.

*Commissaire aux Comptes*

- CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., établie et ayant son siège social à 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), R.C.S. Luxembourg n° B 56.464.

Le mandat des organes nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007. Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ07030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072573.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.771.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 14 juillet 2003 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2003:

- Monsieur Paul Jean Marie Burrus, administrateurs de sociétés, demeurant à Chalet Lussy, CH-1936 Verbier,
- Madame Janine Marcelle Burrus, administrateurs de sociétés, demeurant à Chalet Lussy, CH-1936 Verbier,
- Monsieur Christian Fernand Burrus, directeur général, demeurant 27, Chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully.

L'assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072908.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**TOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

TOFIN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(072469.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

---

**HANSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 59.257.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2003*

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne également à l'unanimité des voix pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Stefan Seligson, administrateur-délégué, demeurant à Mondorf, 57, route de Remich.

Monsieur Peter Seligson, administrateur, demeurant à FIN-00140 Helsinki, Puistokatu 3A16.

Madame Eva-Lill Seligson-Olsen, administrateur, demeurant à FIN-00140 Helsinki, Puistokatu 3A16.

*Commissaire aux comptes:*

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072927.3/680/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**LARES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 41.723.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 décembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 12 septembre 2003 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(05110/000/19)

**LUX-GARANTIE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 55.646.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 15 décembre 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles ne sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (05046/755/29)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATMEL ES2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.004.

—  
Les actionnaires de ATMEL ES 2, société anonyme, sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 11 décembre 2003 à 10.00 heures, au siège social de la société 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Présentation du résultat de la liquidation pendant l'année 2002.

J.-M. Boden

*Le liquidateur*

I (05036/000/14)

---

**PRIVAT/DEGROOF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.601.

—  
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 12 décembre 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 août 2003
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (05121/584/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 22.847.

**An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg at 11.00 a.m. on 8 December 2003 for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 4, first paragraph, to replace the first sentence with «The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.» Amendment of Article 4, first paragraph to replace the final sentence with «The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by resolution of the board of directors.»
2. Amendment of Article 5, second paragraph to replace «fifty million francs luxembourgeois (50,000,000.- frs.lux.)» with «one million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven Euros and sixty-three cents (1,239,467.63 EUR).»

3. Amendment of Article 17, to replace the third paragraph with «The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Manager (as defined in Article 25 below) or any associate or affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.»
4. Amendment of Article 25, third paragraph, to replace the first sentence with «The Company shall enter into an investment advisory and management agreement with HENDERSON MANAGEMENT S.A., a company organised and existing in the form of a société anonyme under the laws of Luxembourg or any associate or affiliate thereof (the «Manager»), whereunder such company will advise the Company on and assist it with respect to its portfolio investments.»
5. Closure of the Henderson Horizon Fund - Pan European Technology Fund.
6. Closure of the Henderson Horizon Fund - Global Technology Leaders Fund.
7. Closure of the Henderson Horizon Fund - Global Emerging Markets Fund.
8. Closure of the Henderson Horizon Fund - UK Equity Fund.
9. Closure of the Henderson Horizon Fund - Sterling Bond Fund.
10. That items 1 to 9 become effective on 6 February 2004.

Resolutions 1, 2, 3 and 4 shall be passed by a majority of two-thirds of the total Shares of each Class and sub-class represented and the minimum quorum of presence shall be no less than one-half of the Shares in issue. Resolutions 5, 6, 7, 8 and 9 shall be passed by a majority of two-thirds of the Shares represented of the Pan European Technology Fund, the Global Technology Leaders Fund, the Global Emerging Markets Fund, the UK Equity Fund and the Sterling Bond Fund respectively and the minimum quorum of presence in these Funds shall also be no less than one-half of the Shares in issue in the relevant Funds.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg to arrive no later than 3 December 2003. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

#### Other changes to the company

Shareholders are also informed of a number of other changes to the Company with effect from 9 February 2004, to include the following:

- Name change, change of investment policy, change of currency and change of benchmark of the Pan European High Yield Bond Fund.

Shareholders in this Fund may redeem their Shares without charge or convert their Shares free of conversion charge in one of the other Funds of the Company (except the closing Funds) at any time following the date of this press notice and up to 9 February 2004 by contacting the Registrar and Transfer Agent or any Authorised Distributor in the countries in which the Company is authorised to offer Shares to the public, although the instructions will only be effective, and the relevant time limits commence, once the Registrar and Transfer Agent itself has received the instructions.

- Changes to the section of the Prospectus headed «Taxation» to reflect the provisions of the forthcoming EU Savings Directive.

- Additional wording on securities lending transactions of the Company.

- Miscellaneous minor changes to the Prospectus.

Copies of a new Prospectus of the Company will be available from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch, at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg. Copies of the letter dated 7 November 2003 to registered shareholders detailing the changes are also available from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

10 November 2003.

II (04984/755/61)

*The Board of Directors.*

### **GIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.971.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 3 décembre 2003 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de rembourser la prime d'émission dans sa totalité.
2. Décision de distribuer une partie des résultats reportés.
3. Prise d'effet de ces décisions.
4. Divers.

II (05054/802/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 18.684.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., sise à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Approbation des comptes consolidés des années 2001 et 2002.
3. Ratification des décisions de vendre deux filiales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Divers.

II (05056/503/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**VISERBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2003 que:

- les organes sociaux démissionnaires, à savoir Mesdames Martine Schaeffer et Gabriele Schneider en leur qualité d'administrateurs et Madame Gerty Marter, commissaire aux comptes, ont été remplacés par les organes suivants:

*Administrateurs*

- Monsieur Sergey A. Tereschenko, homme d'affaires, né à Mia-Kazakhstan (Kazakhstan), le 30 mars 1951, demeurant à Almaty (Kazakhstan), 77 Abylaikhan av.;
- Madame Nina Tereschenko, femme d'affaires, née à YU-Kazakhstanskaya OB (Kazakhstan), le 1<sup>er</sup> juin 1974, demeurant à Almaty (Kazakhstan), 77 Abylaikhan av.;
- Madame Irina Kazantseva, avocat, née à Moscou (Russie), le 9 décembre 1964, demeurant à 113587 Moscou (Russie), Sumskaya Street, 6-5-180.

*Commissaire aux Comptes*

- CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., établie et ayant son siège social à 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), R.C.S. Luxembourg n° B 56.464.

Le mandat des organes nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007. Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ07028. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072574.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.